

COMMUNIQUÉ



Agents autorisés
Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec

30 juin 2016

Logo Pommes Qualité Québec

Lors du comité de gestion du 29 juin 2016, il a été décidé unanimement que **tous les agents autorisés avaient jusqu'au 1^{er} août 2016 pour transmettre les coordonnées de leur imprimeur aux Producteurs de pommes du Québec** à l'attention de M^{me} Geneviève Périgny à l'adresse courriel suivante : genevieveperigny@upa.qc.ca ou par téléphone au 450 679-0540, poste 8575 tel que convenu à l'article 20.5 de la convention.

Extrait de l'article 20.5 de la convention de mise en marché des pommes avec les emballeurs : « Tout emballeur agent autorisé transmet ou fait transmettre à la Fédération le nom et les coordonnées de son imprimeur. La Fédération communique à ce dernier le logotype nécessaire à l'impression des autocollants (PLU), des sacs et des contenants d'emballage. L'emballeur agent autorisé assume les coûts liés à l'impression des autocollants (PLU), des sacs et des contenants d'emballage. »

De plus, voici un rappel du logotype **Pommes Qualité Québec** en vigueur ([voir annexe D de la convention](#)).

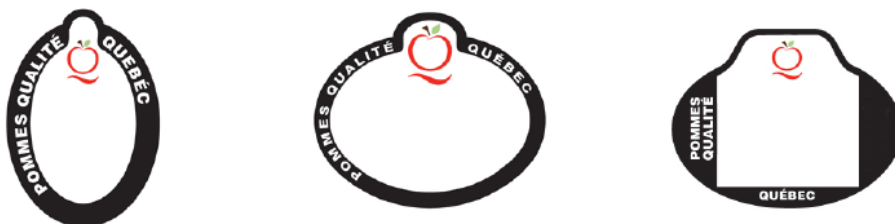
MARQUE : Pommes Qualité Québec

LOGOTYPES

SAC



PLU



Daniel Ruel, agr.
Les Producteurs de pommes du Québec